

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/01/01

Objet : 01 - VN23007 Prestation de maitrise d'œuvre sur un monument historique "Eglise Saint Gilles de Coulonces"

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2 du 10 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique
Vu la proposition de l'entreprise Atelier Edouard GRISEL,

Décide

De donner son accord à la signature du marché n° VN23007 Prestation de maitrise d'œuvre sur un monument historique "Eglise Saint Gilles de Coulonces" avec l'entreprise Atelier Edouard GRISEL, domiciliée à La LOUTELLERIE - 50150 PERRIERS EN BEAUFICIEL.

Le marché est conclu pour un montant de 83 050,00 € HT.

Le montant est décomposé comme suit :

Tranches	Montant HT
TF : Tranche Ferme : Travaux de maçonneries extérieures	34 100,00 €
T0001 : Tranche optionnelle 1 : Travaux de maçonneries intérieures, chauffage et ventilation	31 350,00 €
T0002 : Tranche optionnelle 2 : Travaux de couverture et de vitraux	17 600,00 €

L'exécution des prestations de la tranche ferme commencera dès réception de la notification pour une durée minimum de 1 an, 11 mois et 2 semaines.

Fait à Vire Normandie, le 4 janvier 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230104-01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2023

Affichage : 06/01/2023

Décision du Maire n°2023/01/01 du 4 janvier 2023



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.